

énorme. J'invite donc le gouvernement à accepter cette motion et à mettre en œuvre les différentes recommandations formulées par le député de High Park-Humber Valley.

Les journaux ont récemment fait énormément de publicité pour le compte de l'industrie touristique. On pouvait lire en manchette du Toronto *Star*: «L'industrie touristique se prépare à une invasion américaine suscitée par la cote du dollar (\$1.12)». Espérons-le. Mais je voudrais mettre en garde les agences de tourisme. Nos visiteurs américains savent qu'il y a un écart substantiel du taux de change. Ils ne veulent pas se faire escroquer. Il faut qu'ils soient certains d'obtenir tous les avantages possibles. Je sais qu'ils peuvent échanger leurs dollars au cours le plus récent dans les banques.

Les grossistes savent que la grande invasion de touristes et de dollars américains est passée abruptement de 50 à 60 p. 100 il y a quelques années à 10 ou 15 p. 100 actuellement. Il faut absolument remonter la pente. Puis-je dire qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur adjoint: Puis-je attirer l'attention du député sur le fait qu'il lui reste encore trente secondes. Si cela ne le dérange pas, je vais donner la parole à un autre député. Je ne crois pas qu'il revienne pour trente secondes, après 8 heures. Toutefois, s'il le désire, il peut dire encore quelques mots maintenant.

● (1802)

M. Darling: Monsieur l'Orateur, je tenais à formuler certaines observations pour exprimer le point de vue des exploitants d'entreprises touristiques de Muskoka. En Ontario, le tourisme est la deuxième industrie en importance. En 1976, 102 millions de visiteurs y ont dépensé 2.8 milliards de dollars. L'année dernière, 105 millions de visiteurs y ont dépensé trois milliards de dollars, et encore plus de visiteurs devraient y dépenser encore davantage cette année. Nous devons donc espérer que nos exploitants d'entreprises touristiques seront en mesure de bénéficier de la forte valeur relative du dollar américain. A l'instar de tous les autres marchands du Canada, nous tenons à accueillir les Américains et les autres étrangers le mieux possible, car notre pays est un paradis pour le tourisme, et les petites entreprises peuvent certainement gagner beaucoup d'argent et réussir de plus en plus, grâce à cette industrie.

[Français]

M. Gaston Clermont (Gatineau): Monsieur le président, puis-je signaler qu'il est 6 heures pour commencer mon discours à 8 heures ce soir?

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures 3.)

● (2002)

[Traduction]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. A 6 heures, c'est le député de Gatineau (M. Clermont) qui avait la parole.

[Français]

M. Gaston Clermont (Gatineau): Monsieur le président, la motion d'opposition que nous étudions à la Chambre des communes aujourd'hui traite de la petite entreprise et de ce

Petite entreprise

qui peut être fait pour améliorer sa condition. Monsieur le président, la question de la petite entreprise est toujours pour moi un sujet très important à considérer. L'impact qu'elle peut apporter à notre économie vu le nombre important de ses membres est énorme et mérite qu'on en discute à diverses reprises pendant nos débats parlementaires et je remercie le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) de nous donner l'occasion de pouvoir en discuter.

Monsieur le président, dans le discours du trône du 12 octobre 1976, tel que rapporté dans les *Débats* du même jour, à la page 2, voici ce qu'on peut lire au sujet de la petite entreprise, et je cite:

... Les petites entreprises gérées par leurs propriétaires sont la principale source d'emploi dans nos villes et nos villages. Elles produisent les biens et services essentiels aux consommateurs et aux autres firmes, elles manifestent l'imagination et l'initiative nécessaires à la réussite de toute entreprise. Bien plus, les petites entreprises et ceux qui les possèdent, les dirigent et y travaillent sont, du point de vue économique, la force vive d'innombrables collectivités canadiennes.

Monsieur le président, à plusieurs occasions, j'ai traité de cette question. Il me fait plaisir de participer à ce débat. La motion comporte des recommandations et des mesures à apporter pour améliorer la situation. Je me réfère à la première recommandation, soit:

1. mettre en œuvre une Loi sur les petites entreprises comportant une définition réaliste de la petite entreprise fondée sur le critère de la direction ou gestion par le propriétaire;

Je me souviens, monsieur le président, lorsque nous avons eu à discuter en 1970 du Livre blanc sur la réforme fiscale devant le comité des finances, du commerce et des questions économiques, que diverses études avaient été faites afin d'établir des normes pour indiquer ce qu'on entendait par petite entreprise. Le motionnaire suggère que cette désignation soit faite à partir du critère de la gestion ou de la direction par le propriétaire. Je crois, monsieur le président, que le libellé de cette recommandation est trop restreint. Certaines personnes voudraient qu'on se base sur l'actif de l'entreprise, d'autres sur le nombre d'employés ou sur le chiffre d'affaires. Cela démontre qu'il n'est pas facile d'arriver à un consensus, mais je dis qu'il vaut la peine d'essayer.

Monsieur le président, voici la description d'une petite entreprise selon l'article 632 de l'Acte des petites entreprises, *Small Business Act*, aux États-Unis, et je cite:

[Traduction]

Dans ce chapitre, une petite entreprise sera définie comme une entreprise appartenant à un particulier, qui est exploitée d'une façon autonome et qui n'occupe pas de position prépondérante dans son domaine d'activité. En plus des critères ci-dessus, l'administrateur pourra, au moment de prendre sa décision, tenir compte du nombre de personnes qu'elle emploie, du capital et du chiffre d'affaires. Lorsque le nombre des personnes employées est un critère de définition dans toute question traitée dans ce chapitre, le nombre maximal de personnes qu'une petite entreprise pourra employer aux termes de la définition pourra varier d'un domaine à l'autre autant qu'il faudra pour correspondre aux différentes caractéristiques de ces sphères d'activités et pour tenir compte des autres facteurs pertinents.

● (2012)

[Français]

Monsieur le président, la loi sur la petite entreprise pourrait consolider les programmes actuels et susciterait une politique destinée à promouvoir les intérêts du secteur de celle-ci. D'autres recommandations pourraient constituer une partie des mesures susceptibles d'être mises en œuvre dans le cadre de cette loi. En voici, monsieur le président, quelques-unes: Le manque de capitaux et surtout de capitaux à long terme et de